

CHU de BREST	Emetteur : Blocs opératoires / Service Anatomie Pathologique	BO.FAPO 01
<b>FIXATION et ACHEMINEMENT des PIECES OPERATOIRES et BIOPSIES</b>		
Date d'application : Janvier 2011		Version : 02
		Page : 1/9

## **1. OBJET**

Ce protocole a pour objet de définir les modalités de fixation des pièces anatomiques et des biopsies dans les blocs opératoires, ainsi que les conditions d'acheminement vers les locaux du service d'anatomie pathologique de Morvan et de la Cavale Blanche.

## **2. DOMAINE D'APPLICATION**

Les blocs opératoires des sites de la cavale Blanche et de Morvan.

## **3. RESPONSABILITES**


Les chirurgiens, les infirmiers (ères) de bloc opératoire chargés de fixer les prélèvements et les agents qui les acheminent vers le laboratoire.

## **4. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS**

FT : Formol Tamponné à 4%

AFA : Acétique Formol Alcoolique

UU : usage unique

** Attention : En dehors des heures d'ouverture du service d'anatomie pathologique, ou si le service n'est pas prévenu, il faut impérativement FIXER les prélèvements au bloc opératoire.**

### **Horaires d'ouverture service Anatomie pathologique :**

- **Cavale Blanche :** 9h-17h du lundi au vendredi –  
(tel :47700) Fermé samedi-dimanche et jours fériés
- **Morvan :** 8h-17h du lundi au vendredi –  
(tel :23349) 8h30-11h45 le samedi matin –  
Fermé samedi après-midi, dimanche et jours fériés

CHU de BREST	Emetteur : Blocs opératoires / Service Anatomie Pathologique	BO.FAPO 01
<b>FIXATION et ACHEMINEMENT des PIÈCES OPERATOIRES et BIOPSIES</b>		
Date d'application : Janvier 2011		Version : 02
		Page : 2/9

## **5. CONTENU**

### **5-1 Réception du Formol**

Le formol est soit :

- Conditionné dans des flacons pré- remplis d'une contenance de 60 ml ou 160 ml (pour biopsies et pièces de petits volumes)
- Reconditionné par la pharmacie et livré en flacon de 1 L. Les flacons doivent avoir une étiquette spécifiant leur dangerosité.

### **5-2 Conservation des pièces anatomiques et des biopsies**

- ① En salle d'opération : port de masque, de gants à usage unique (UU) non stériles, de lunettes de protection.
- ② Les pièces et biopsies doivent être généralement fixées (sauf cas particuliers : voir annexes), dans un volume de FT adapté à la taille de la pièce, dès leur prélèvement.
- ③ Fixation dans des boîtes ou flacons hermétiques à UU d'un volume adapté à la pièce.
- ④ Verser le formol dans la boîte ou le flacon à proximité de la bouche d'extraction du système de ventilation de la salle. Il ne doit pas y avoir d'obstacle entre la table sur laquelle est réalisée cette opération et la bouche de reprise d'air.  
Suivant le volume de la pièce anatomique, il peut être utilisé les flacons pré rempli de FT mis à disposition par la pharmacie.

⑤ Fermer immédiatement la boîte ou le flacon contenant le prélèvement et s'assurer **qu'il n'y a pas de fuites.**

⑥ Remplir le bon « anapath » et étiquetage rigoureux des prélèvements :

- identité du patient
- UF du service de provenance du malade
- date
- secteur chirurgical
- Nom du prescripteur
- Nom du préleveur
- Renseignements cliniques
- nature et/ou numéro des prélèvements quand il y en a plusieurs.
- Nom de la personne chargée du transport vers le laboratoire
- Nom de l'IBODE

⑦ Mettre le flacon dans le sac transparent hermétique prévu à cet effet.

⑧ Indiquer sur le cahier de salle la nature du ou des prélèvements, son mode de fixation.

⑨ Cas particuliers

- Fixation des biopsies de prostate : Annexe 1

CHU de BREST	Emetteur : Blocs opératoires / Service Anatomie Pathologique	BO.FAPO 01
<b>FIXATION et ACHEMINEMENT des PIÈCES OPERATOIRES et BIOPSIES</b>		
Date d'application : Janvier 2011		Version : 02
		Page : 3/9

- Adénome hypophysaire : Annexe 2
- prélèvements en orthopédie : Annexe 3
- spécificité chirurgie Pédiatrique : Annexe 4

### **5-3 Prélèvements non fixés**

Les prélèvements à adresser « frais » (c'est-à-dire sans fixateur) au service d'anatomopathologie sont :

1 – les examens **EXTEMPORANES**

2 – les prélèvements nécessitant des techniques spécifiques :

- tout prélèvement pour suspicion de **lymphome**
- les **spécificités pédiatriques** : les tumeurs de l'enfant (Annexe 4).
- Les **tumeurs des tissus mous** ou **tumeurs osseuses non calcifiées** en orthopédie (Annexe 3)
- Les pièces de résection nécessitant un prélèvement pour la **tumorothèque** (Annexe 5)
- Les **tumeurs neurochirurgicales** (sauf méningiomes)

#### **Modalités**

1 - Prévenir le service d'anatomie pathologique le plus proche du site de prélèvement (**47700** pour la **Cavale Blanche** / **23349** pour le site de **Morvan**), le plus tôt possible, dès que l'exérèse ou la biopsie sont programmées et 30 minutes avant l'acheminement.

2 - Ces prélèvements « frais » (sans fixateur) doivent être placés dans une compresse humidifiée avec du sérum physiologique, et acheminés très rapidement (moins de 10 min après le prélèvement) jusqu'au service d'anatomie pathologique.

**☛ Attention : En dehors des heures d'ouverture du service d'anatomie pathologique, ou si le service n'est pas prévenu, il faut impérativement fixer les prélèvements au bloc opératoire.**

### **5-4 Acheminement des prélèvements**

Les prélèvements doivent être portés au laboratoire, à plat, dans le sac de transport prévu à cet effet.

Le bon d'examen est mis dans une pochette plastique fermée indépendante de la boîte ou du flacon de prélèvement.

## **6. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

Communiqué du CIRC du 15 juin 2004 relatif à la cancérogénéité du formaldéhyde pour l'homme.

CHU de BREST	Emetteur : Blocs opératoires / Service Anatomie Pathologique	BO.FAPO 01
<b>FIXATION et ACHEMINEMENT des PIECES OPERATOIRES et BIOPSIES</b>		
Date d'application : Janvier 2011		Version : 02
		Page : 4/9

## **7. FICHE SIGNALÉTIQUE**

<b>REDACTION</b>	<b>VERIFICATION et APPROBATION</b>	
N. Frémin, cadre Supérieur de Santé Blocs Opératoires D. Pengam, cadre de santé bloc opératoire S. Candas, cadre de santé bloc opératoire. L. Le Nair, cadre de santé, service Anatomie Pathologique	Dr Choucroun, toxicovigilance	Signature
	Pr Dewitt, médecine du travail	
	Dr Quintin-Roué, anatomopathologie	
Date : mars 2007		
Historique :		
Date JANVIER 2011	Edition 1ère	Motif - Modification actualisation
Diffusion	Blocs opératoires, sites Cavale Blanche et Morvan	

CHU de BREST	Emetteur : Blocs opératoires / Service Anatomie Pathologique	BO.FAPO 01
<b>FIXATION et ACHEMINEMENT des PIECES OPERATOIRES et BIOPSIES</b>		
Date d'application : Janvier 2011		Version : 02
		Page : 5/9

## ANNEXE 1

### FIXATION des BIOPSIES de PROSTATE

- les prélèvements sont placés dans des caissettes stérilisées
- Les caissettes sont numérotées de 1 à 8, correspondant aux prélèvements suivant :
  - 1 : base droite
  - 2 : partie moyenne droite
  - 3 : apex droit
  - 4 : base gauche
  - 5 : partie moyenne gauche
  - 6 : apex gauche
  - 7 : zone de transition droite
  - 8 : zone de transition gauche
- Humidifier la mousse de la caissette avant de déposer les biopsies
- Les caissettes sont immergées dans un pot de coproculture rempli de Formol Acétique.
- Identifier rigoureusement les prélèvements et remplir le bon d'examen en rappelant les zones de prélèvement.
- Renseignements cliniques indispensables sur le bon « anapath » :
  - Taux de PSA
  - TR
  - ATCD anapath
  - Nombre de biopsies réalisées par site
  - Signes urinaires fonctionnels

CHU de BREST	Emetteur : Blocs opératoires / Service Anatomie Pathologique	BO.FAPO 01
<b>FIXATION et ACHEMINEMENT des PIECES OPERATOIRES et BIOPSIES</b>		
Date d'application : Janvier 2011		Version : 02
		Page : 6/9

## ANNEXE 2

### Adénome de l'hypophyse

Réservé au  
Laboratoire

ETIQUETTE  
PATIENT

ETIQUETTE  
SERVICE

Prescripteur (obligatoire)  
NOM :

Préleveur (obligatoire)  
NOM :

Date :

Horaire :

Patient suivi en Endocrinologie

Nom du médecin :  
Prélèvement dirigé vers le  
secrétariat d'Endocrinologie.

Patient NON suivi en Endocrinologie

Nom du médecin traitant :  
Prélèvement dirigé vers le  
Laboratoire D'Anatomie –  
Pathologie à **Morvan**

Prélèvement à expédier au Docteur MOKHTARI (Hôpital Salpêtrière Paris) : **Oui**

**Non**

Contexte clinique

**NB** : cette fiche doit être accompagnée de la fiche de suivi pour les prélèvements adressés hors CHU de Brest.

CHU de BREST	Emetteur : Blocs opératoires / Service Anatomie Pathologique	BO.FAPO 01
<b>FIXATION et ACHEMINEMENT des PIÈCES OPÉRATOIRES et BIOPSIES</b>		
Date d'application : Janvier 2011		Version : 02
		Page : 7/9

## ANNEXE 3

### PRELEVEMENTS en ORTHOPEDIE

☞ Fixation immédiate au bloc dans du Formol Tamponné à 4% :

- les prélèvements osseux (EX : exérèse de tête fémorale (PTH))
- les prélèvements de synoviale ou de tendon (pathologie inflammatoire ou dégénérative)

☞ Pathologies tumorales

Tumeurs de tissus mous ou tumeurs osseuses non calcifiées.

- Prévenir le service d'anatomie pathologique (47700 Cavale Blanche) et envoyer **les prélèvements frais** (modalités:confère chapitre 5-3 de la procédure).

CHU de BREST	Emetteur : Blocs opératoires / Service Anatomie Pathologique	BO.FAPO 01
<b>FIXATION et ACHEMINEMENT des PIÈCES OPERATOIRES et BIOPSIES</b>		
Date d'application : Janvier 2011		Version : 02
		Page : 8/9

## ANNEXE 4

### Spécificité chirurgie Pédiatrique

#### CAS PARTICULIERS

#### Biopsies digestives dans le cas de recherche de maladie de HIRSCHPRUNG

Aux heures d'ouverture du service d'anatomie pathologique : faire porter toutes les pièces fraîches.

En dehors des heures d'ouverture : faire 2 biopsies

- Faire des biopsies étagées : pour chaque niveau :
  - 1 biopsie est à fixer dans du FT
  - 1 biopsie est à conserver dans une compresse humide au réfrigérateur, si le délai avant l'ouverture du laboratoire n'excède pas 12 heures. Si ce délai est >24 heures, fixer la biopsie dans du liquide de MITCHEL et la conserver au réfrigérateur jusqu'à l'envoi au laboratoire.

(le laboratoire fournit le liquide de MITCHEL (à stocker au réfrigérateur) : tel au secrétariat, poste 23349 pour se les procurer aux heures ouvrables)

**Attention : ne pas noyer les biopsies dans le sérum physiologique.**

#### Biopsies rénales

Aux heures d'ouverture du service d'anatomie pathologique :

- 1<sup>er</sup> fragment à fixer dans l'AFA (flacon fourni par le service d'anatomie pathologique)
- 2<sup>ème</sup> fragment frais
- 3<sup>ème</sup> fragment à fixer dans du glutaraldéhyde (flacon fourni par le service d'anatomie pathologique)

En dehors des heures d'ouverture : faire 2 biopsies :

- 1<sup>er</sup> fragment à fixer dans l'AFA (flacon fourni par le service d'anatomie pathologique)
- 2<sup>ème</sup> fragment à conserver dans une compresse humide au réfrigérateur, si le délai avant l'ouverture du laboratoire n'excède pas 12 heures. Si ce délai est >24 heures, fixer la biopsie dans du liquide de MITCHEL et la conserver au réfrigérateur jusqu'à l'envoi au laboratoire.

(le laboratoire fournit le liquide de MITCHEL (à stocker au réfrigérateur) et l'AFA : tel au secrétariat, poste 23349 pour se les procurer aux heures ouvrables)

#### Biopsies ganglionnaire et tumorales (fragments non osseux) = prélèvements frais

Aux heures d'ouverture du service d'anatomie pathologique :

- 1 – prévenir le service dès la programmation du prélèvement et 30 minutes avant son acheminement au service d'anatomie pathologique ;
- 2 - porter les biopsies fraîches

En dehors des heures d'ouverture : fixer les biopsies dans du FT



CHU de BREST	Emetteur : Blocs opératoires / Service Anatomie Pathologique	BO.FAPO 01
<b>FIXATION et ACHEMINEMENT des PIÈCES OPERATOIRES et BIOPSIES</b>		
Date d'application : Janvier 2011		Version : 02
		Page : 9/9

## ANNEXE 5 TUMOROTHEQUE

### Les pièces opératoires

Exclusivement aux heures d'ouverture du service d'anatomie pathologique : faire porter toutes les pièces fraîches, les acheminer très rapidement 10 min maximum après prélèvement.

**Suivant les modalités des prélèvements non fixés explicitées dans le 5-3**

### Les biopsies

Aux heures d'ouverture du service d'anatomie pathologique : faire porter les biopsies préalablement mises dans les tubes de RNAlater fournis par l'unité de tumorothèque ( à température ambiante).

**☛ Attention : Ne pas oublier de joindre le CONSENTEMENT éclairé dûment signé par le patient (des formulaires de consentement sont disponibles sur intranet : catalogue des actes)**